## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

### Hôtel de ville - Salle du conseil municipal

**PRESENTS**: MM. RENAU, MARCOS, GALONNIER, MODENATO, FORTUN, Y. LAUGE, RASSEMONT, PEYRE, RUFFIN, Mmes CALVIA DURIEZ, FERRAND ANDRES, MACCARIO, BOULARAND, CAMPOURCY, GOUIS.

<u>ABSENTS REPRESENTES</u>: : Mme PETITJEAN ayant donné pouvoir à M. RENAU, Mme HEVIN RUFFIN ayant à M. RUFFIN, Mme MONTARON SANMARTI ayant donné pouvoir à M. RASSEMONT, Mme CALAS ayant donné pouvoir à M. MARCOS.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: M. Maxime LAUGE. <u>ABSENTS</u>: M. BERGE, Mmes GASC, VERDALLE. <u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>: Mme CALVIA DURIEZ. <u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF</u>: Mme ROUQUETTE.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance 12 avril 2021.

# 0. Compte-rendu des décisions municipales qui ont été prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal au maire (délibération du 25 mai 2020)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 21 du conseil municipal en date du 25 mai 2020, CONSIDERANT l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal note les décisions suivantes :

<u>Décision municipale n° 3 du 10 mai 2021</u>: Décision d'ester en justice - SCI DES COKS c/Etablissement Public Foncier d'Occitanie - Recours pour excès de pouvoir - Désignation de Maître Frédéric CAUDRELIER, avocat à BEZIERS, afin de représenter et de défendre les intérêts de la commune devant cette instance.

# 1. Finances locales

> Budget principal 2021 - Décision modificative n° 1 - Virements de crédits budgétaires Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits budgétaires tels que présentés ci-dessous :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Diminution de crédits en dépenses		Augmentation de crédits en dépenses	
c/2031 opération n° 131 Aménagement secteur Elie Guibert (études)	2 200 €	c/2315 opération n° 134 Eclairage public - Av. de Carlet (Option remplacement des luminaires existants	
Total	2 200 €	retenue) <b>Total</b>	2 200 € 2 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les virements de crédits proposés. Voté à l'unanimité.

# > Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Hérault au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Communal (FAIC) - Année 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagement de voirie afin d'améliorer notamment la sécurité des usagers.

Les voies concernées sont l'avenue de Montaury (partie), l'avenue des Frères Boyer (partie) et l'avenue Joseph Sire (partie).

Le coût de ces travaux est estimé comme suit :

Avenue de Montaury
Avenue des Frères Boyer
Avenue Joseph Sire
Total :
35 509 € HT
24 615 € HT
34 780 € HT
94 904 € HT

Il propose de solliciter une aide financière du Conseil Départemental de l'Hérault au titre du FAIC à hauteur de 60 000 € et demande au conseil municipal de se prononcer.

Considérant nécessaire de faire procéder aux travaux d'aménagement de voirie énoncés ci-dessus et considérant le coût total estimé à 94 904 € HT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande au Conseil Départemental une aide financière au titre du FAIC 2021 à hauteur de 60 000 €, dit que ces travaux ne bénéficient d'aucune autre aide financière et dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune, article 2315 opération n° 50. Voté à l'unanimité.

## 2. Institutions et vie politique

### Commission travaux et programmes d'investissement - Modification de sa composition

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10 juillet 2020 désignant la composition des commissions municipales thématiques.

Il ajoute que sur proposition de M. GALONNIER, adjoint délégué, en réponse à la demande de M. Angel MODENATO, 5<sup>ème</sup> adjoint, de siéger au sein de la commission « Travaux et programmes d'investissement », il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des membres de la commission.

Vu les délibérations du 16 juin et du 10 juillet 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission « Travaux et programmes d'investissement » les membres suivants : MM. Guy GALONNIER, Alain PEYRE, Dominique MARCOS, Angel MODENATO, Francis FORTUN, Yves LAUGE, Serge RASSEMONT - Mmes Christine BOULARAND, Patricia CAMPOURCY, Catherine MONTARON SANMARTI et dit que la composition des autres commissions municipales thématiques, créées par délibérations des 16 juin et 10 juillet 2020 reste inchangée. Voté à l'unanimité.

### > Tirage au sort des jurés d'assises - Année 2022

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux articles 261 et suivants du code de procédure pénale, il doit être procédé, comme chaque année à la même époque, à l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2022.

Par arrêté n° 2021-I-387 du 22 avril 2021, M. le Préfet fixe le nombre de jurés de la liste annuelle départementale et leur répartition par commune.

Pour Lignan sur Orb, ce nombre étant fixé à 3, il convient de tirer au sort un nombre égal au triple soit 9.

Il propose donc au conseil municipal de tirer au sort, parmi les électeurs de la commune, 9 personnes.

Il ajoute que ces personnes devront avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne par tirage au sort sur la liste électorale les personnes suivantes pour l'année 2022 : Mme Valérie BOURRIAU, Mme Paulette MAURY épouse PAGAN, M. Didier GALINIER, Mme Hélène GUESDON épouse TOLINOS, M. Vincent RIGOREAU, M. Michel DOLCET, Mme Delphine DUBOIS, M. Jean-Pierre PERPINAN, M. Jean-Daniel CASAS.

#### 3. Domaine et patrimoine

# Installation d'une centrale solaire en ombrières sur le site des installations sportives Raymond BATTUT » - Promesse de bail emphytéotique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'une centrale solaire en ombrières sur l'emprise des installations sportives « Raymond BATTUT », proposé par la société DEV ENR. Ce projet se situe plus précisément sur les parcelles cadastrées section AM n° 130, 131, 132 en bordure de l'avenue de Tabarka et de la rue Paul Eluard.

Ce projet permettrait à la commune :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable,
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables,
- De valoriser un espace de stationnement en termes de production d'énergie,
- De bénéficier des retombées financières et fiscales issues du projet.

Au-delà de l'aspect environnemental, le projet retenu est situé sur des terrains bitumés ou artificialisés où les ombrières assureront la protection des véhicules, des personnes et des équipements contre les phénomènes climatiques (pluie, grêle, soleil...). Enfin, le projet permettra à la commune de bénéficier du versement d'une redevance et de retombées fiscales.

A cet effet, il donne lecture de la promesse de bail emphytéotique précisant l'objet, la durée, la levée d'option, les conditions du bail et servitudes, les obligations et dispositions diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable de principe sur le projet de développement de centrale solaire en ombrières sur le territoire de la commune, sur l'emprise des installations sportives « Raymond Battut », en bordure de l'avenue de Tabarka et de la rue Paul Eluard, au profit de la société DEV ENR, autorise la société DEV ENR à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet, approuve la promesse de bail emphytéotique telle que présentée et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire au bon développement de ce projet. Voté à l'unanimité.

#### 4. Questions diverses

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

Reprise de séance suite à l'omission involontaire de la délibération n° 30/5.7.11 inscrite à l'ordre du jour :

# Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée : Projet de Programme Local de l'Habitat 2021-2026 - Avis de la commune

<u>PRESENTS</u>: MM. RENAU, MARCOS, FORTUN, MODENATO, Y. LAUGE, PEYRE, RASSEMONT, RUFFIN, Mmes CALVIA DURIEZ, FERRAND ANDRES, BOULARAND, CAMPOURCY, GOUIS.

<u>ABSENTS REPRESENTES</u>: Mme PETITJEAN ayant donné pouvoir à M. RENAU - Mme HEVIN RUFFIN ayant donné pouvoir à M. RUFFIN - Mme CALAS ayant donné pouvoir à M. MARCOS - Mme MONTARON SANMARTI ayant donné pouvoir à M. RASSEMONT.

ABSENTS EXCUSES: MM. Maxime LAUGE, GALONNIER - Mme MACCARIO.

<u>ABSENTS</u>: M. BERGE, Mmes GASC, VERDALLE. SECRETAIRE DE SEANCE: Mme CALVIA DURIEZ.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée a approuvé, lors du conseil communautaire du 27 mars 2021, l'arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) pour la période 2021-2026.

Ce document, établi sur la base du diagnostic du territoire et du bilan du P.L.H. 2013-2019, présente 7 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : accompagner les dynamiques démographiques de 1% par an, par une production de logement diversifiée
- Orientation 2 : promouvoir la qualité urbaine, patrimoniale et environnementale à travers la politique de l'habitat
- Orientation 3 : poursuivre la requalification des centres-anciens en veillant aux équilibres sociologiques
- Orientation 4 : poursuivre le renouvellement urbain sur Béziers et la requalification du parc social public dans son ensemble
- Orientation 5 : accentuer le rééquilibrage spatial de la production de logements sociaux et du peuplement
- Orientation 6 : répondre aux besoins des populations en difficultés et des publics spécifiques sur l'ensemble du territoire
- Orientation 7 : piloter et animer la politique de l'habitat.

Sur la base des enjeux précédemment identifiés, un programme d'actions a été construit autour de 11 actions :

- Action 1 : mettre en œuvre une politique foncière à l'échelle de la Communauté d'Agglomération
- Action 2 : soutenir la production et la réhabilitation des logements sociaux publics et privés conventionnés
- Action 3 : soutenir l'accession à la propriété des primo-accédants
- Action 4 : promouvoir la qualité urbaine et la prise en compte des objectifs de développement durable
- Action 5 : conforter le rôle moteur de la ville-centre en accélérant la reconquête de son cœur de ville
- Action 6 : étendre la dynamique de requalification aux cœurs de villages
- Action 7 : poursuivre la remise à niveau énergétique de l'ensemble du parc énergétique
- Action 8 : accompagner et regualifier les copropriétés dégradées ou en voie de fragilisation
- Action 9 : poursuivre et encadrer la diversification de l'offre en faveur des personnes âgées et à mobilité réduite
- Action 10 : apporter une réponse homogène et cohérente sur le territoire aux besoins des publics précaires et spécifiques
- Action 11 : pilotage et animation de la politique locale de l'habitat.

Pour répondre aux besoins de la commune, il est projeté de produire 78 résidences principales dont 30 logements sociaux sur la période 2021-2026.

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par le conseil communautaire en séance du 27 mars 2021 et considérant que pour répondre aux besoins de la commune, il est projeté de produire 78 résidences principales dont 30 logements sociaux sur la période 2021-2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur les orientations stratégiques et les actions retenues dans le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté. Voté à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 30.